



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N°24_020_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024
À 14 H 30 À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
27	15	15

Date de la convocation : 27 mai 2024

Secrétaire de Séance : Christine SATTÀ

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Guillaume LEPERS		
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD		
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA		
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES		
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Demandes de subvention sur les travaux d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne – 2^{ème} semestre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 novembre 2021 ;

VU la délibération n° 21_064_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

VU le plan pluriannuel d'investissement 2024-2025 de l'Assainissement Collectif ;

VU l'évolution des dépenses et après études approfondies, il y a lieu de modifier les décisions 20_001_B, 21_014_B et 24_006_B, afin d'actualiser les montants prévisionnels des travaux recensés dans le plan de financement suivant :

Subventions pour travaux d'Assainissement Collectif :

Territoire	Opération	Montant	Taux demandé
Nord du Lot	FAUILLET Transfert des Eaux usées vers Tonneins	710 000 €	Taux max en vigueur
Nord de Marmande	BEAUPUY – allée des Bécots Réhabilitation des réseaux suite au diag	480 000 €	Taux max en vigueur
Nord de Marmande	STE BAZEILLE – Av Graveyron Réhabilitation des réseaux suite au diag	520 000€	Taux max en vigueur

PRÉCISANT QUE les demandes de subvention pour des réhabilitations de réseaux d'eaux usées sont complétées par des demandes d'aides pour la réhabilitation des branchements privés (au titre des particuliers) et pour l'animation de ce programme de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment à **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest**, pour la réalisation de ces opérations :

**Après en avoir délibéré,
Le Bureau Syndical :**

À l'unanimité des délégués présents :

APPROUVE la réalisation des opérations de travaux d'Assainissement Collectif sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement (2024-2025), selon les plans de financement ci-dessus ;

AR Prefecture

047-254702491-20240611-24_020_B-DE
Reçu le 11/06/2024
Publié le 11/06/2024

DIT que la demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic sur la commune de SAINTE-BAZEILLE Rue Graveyron, remplace pour partie la décision n°20_001_B du 13 Mars 2020 ;

DIT que la demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation des réseaux suite au diagnostic sur la commune de BEAUPUY Allée des Bécots, remplace pour partie la décision n°21_014_B du 19 Mars 2021 ;

DIT que la demande de subvention concernant les travaux de transfert des Eaux Usées vers Tonneins depuis FAUILLET, remplace pour partie la décision n°24_006_B du 27 février 2024 ;

DONNE DÉLÉGATION à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest** ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Christine SATTA